

voyant à apporter remède aux cas d'injustice qui se produisent si fréquemment dans l'administration de la loi criminelle.

L'honorable **PRESIDENT**: Le bill n'est pas encore imprimé; C'est pourquoi nous ne pouvons procéder à la seconde lecture aujourd'hui, et il faut la remettre à mardi prochain.

La motion pour la seconde lecture est ajournée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi le 9 mars, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT.

Présidence de l'honorable **JOSEPH BOLDUC**.

Séance du mardi, le 9 mars 1920.

Le Sénat se réunit à 3 heures p.m.

Prières et affaires de routine.

MESSAGE DE SA MAJESTÉ.

REMERCIEMENT DU SÉNAT.

L'honorable **PRESIDENT** dépose devant le Sénat la correspondance suivante:

BUREAU DU PRÉSIDENT,
OTTAWA, le 4 mars 1920.

Excellence:

Le Sénat du Canada m'a prié de transmettre à Sa Majesté le Roi son profond sentiment de reconnaissance pour les gracieux souhaits de Sa Majesté à l'occasion de l'inauguration du nouvel édifice parlementaire.

Cette Chambre apprécie hautement l'intérêt que la famille de Sa Majesté a porté aux édifices parlementaires d'Ottawa depuis les jours qui ont précédé la Confédération, intérêt manifesté dans le choix du site par Sa Majesté la reine Victoria, dans la pose de la première pierre de l'édifice actuel par le duc de Connaught, et de celle de la tour principale ou tour de la Paix, l'année dernière, par le noble fils de Sa Majesté, le prince de Galles.

J'ai l'honneur d'être, Excellence,

Votre très humble et obéissant

serviteur,

JOSEPH BOLDUC,

Président du Sénat du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 5 mars 1920.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de vous remercier de votre lettre du 4 courant, transmettant l'expression de gratitude du Sénat pour les souhaits de Sa Majesté à l'occasion de l'ouverture du nouvel hôtel du Parlement. J'ai câblé au secrétaire d'Etat pour les colonies afin que ces expressions de gratitude soient transmises humblement à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DEVONSHIRE.

CHANGE MONÉTAIRE ET PRODUCTION D'HUILE.

INTERPELLATION.

L'honorable **M. DOMVILLE** demande:

1. Le gouvernement s'est-il enquis des pertes que le Canada subit du fait des conditions actuelles du change monétaire entre le Canada et les Etats-Unis?

2. Le gouvernement reconnaît-il que si le Canada achetait moins de marchandises des Etats-Unis, ce malaise occasionné par le change monétaire diminuerait ou même disparaîtrait peut-être?

3. Le gouvernement sait-il que le développement de l'industrie des argiles schisteuses du Canada diminuerait considérablement l'importation actuelle du combustible des Etats-Unis?

4. Si le gouvernement connaît ces faits, quels moyens se propose-t-il de prendre pour assurer le développement de cette industrie?

5. Si le gouvernement ne connaît pas ces faits, se propose-t-il d'instituer une enquête pour les vérifier?

L'honorable sir **JAMES LOUGHEED**: 1 et 2. C'est une question de change monétaire entre les Etats-Unis et le Canada, et un fait qui est hors de la juridiction du gouvernement. 3, 4 et 5. Le développement de ces ressources n'est pas à la charge du gouvernement.

QUESTION DE PRIVILEGE.

A l'appel des ordres du jour:

L'honorable **RAOUL DANDURAND**: Je me lève pour soumettre une question de privilège, et je puis dire que c'est la première fois que cela m'arrive depuis vingt-deux ans que je siège dans cette Chambre. La semaine dernière, j'ai prononcé un discours sur l'Adresse. Mon honorable ami de Pictou (l'honorable **M. Tanner**) a répondu, malheureusement pendant que j'étais absent, et mon attention a été attirée sur ses paroles à mon sujet. Voici ce qu'il dit en parlant de quelqu'un qui a exprimé sa haute opinion sur le premier ministre:

En cela, il diffère d'opinion avec l'honorable monsieur qui a parlé l'autre jour; celui-ci était tout débordant de préjugés de partisan; sa pensée est entièrement absorbée par l'esprit de parti; et il ne saurait être heureux qu'en plongeant encore une fois ses deux mains dans la marmite politique.

J'aime à croire que l'importance de cette expression a échappé à l'attention de l'honorable monsieur, parce qu'il parle non seulement de mes désirs pour l'avenir, mais aussi de ma carrière passée. J'aimerais à qui demander de suivre attentivement cette carrière, et d'y trouver, s'il le peut, avec l'aide de ses amis, un seul cas qui puisse justifier une semblable déclaration. Pour